

CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 7 SEPTEMBRE 2009

C O M P T E R E N D U

Etaient présents :

MM GLEMOT Etienne, PERRAULT Eugène, CHALET Daniel, MME HAMARD Marie-Claude, COCHARD Virginie, MM ROUSSEAU Jean-Paul, BOURGEAIS Michel, MME CHARRAUD Isabelle, M BONSERGENT Jean-François, MME BAUDEY Véronique, LEJOLY Aline, MM GABORIAUD Bernard, Mme CROSVILLE Isabel, MM PARE Joël, MUHAMMAD Nooruddine, MME ORHAN Annie, MM SAULOUP Hugues, MME PRAT Isabelle, MM COULAS Frédéric, MME MELLIER Nicole, MM RENOUE Emmanuel, SIRJEAN Benjamin, BUREAU Arnaud, MME POMMIER Céline, PLOUVIER Anne.

Etaient excusés :

- Mme JAMET Marie, qui avait donné pouvoir à M. Daniel CHALET
- Mme ROBIN Anne, qui avait donné pouvoir à M. Etienne GLEMOT

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul ROUSSEAU

Assistait également à la réunion : Mme M.Christine JEMIN (Directrice des Services)

Ouverture de la séance à 20H30.

➤ **Adoption du compte rendu de la précédente réunion**

A l'unanimité.

➤ **Agenda du Maire**

M. le Maire informe le Conseil de ses différentes rencontres depuis le dernier Conseil.

➤ **Agenda M. J.François Bonsergent – Conseiller Général**

M. le Conseiller Général présente son agenda.

➤ **Adoption de l'ordre du jour de la séance**

M. le Maire propose :

- ♦ d'ajouter les points suivants :
 - terrain près salle E. Joulain - relevés topographiques – cabinet BRANCHEREAU
 - SIEML – effacements des réseaux – demande contraction emprunt
 - Ecole E. Girard – photocopieur maternelle - CANON
 - Travaux école E. Girard – charpente école – OUEST BOIS
 - Travaux école E. Girard – reprise préau – OUEST BOIS
 - Cimetière – devis FUNEROC
 - Terrains football et handball – acquisition filets - MARTY
 - Devenir salle E. Joulain
 - ZA la Grosse Pierre – compromis vente avec SCI Gasnier fils
 - Lotissement la Barillerie – négociations avec le propriétaire pour les servitudes de passage des EP
 - Impasse de la Grande Chaussée – TOIT ANGEVIN – DCM complémentaire avec surfaces + commande bornage BRANCHEREAU
 - Avenue des Tilleuls – maintien ou non des arbres
 - Terrain stabilisé – acquisition grille rouleau – ESPACES EMERAUDE
 - Accueil de loisirs – coût journée/enfant – avenant en qualité de commune d'accueil et autorisation pour signature avenant en qualité de commune utilisatrice
 - Association « Pour un parrainage sans frontière » - nommer un représentant du Conseil.

Adoption à l'unanimité.

Devant le nombre important d'ajouts, Mme Charraud demande qu'il soit ajouté, désormais lors des conseils, la liste de tous les points nouveaux dans le dossier de chaque conseiller.

⇒ **COMMISSION FINANCES È PERSONNEL È ADMINISTRATION**

♦ **dossiers FINANCES :**

Rapporteur : JP Rousseau

☞ Club de handball – contrat tremplin – avenant à convention

M. le Maire rappelle l'historique de ce dossier.

En parallèle de la convention signée avec la Région et le club de hand pour le contrat tremplin, la commune avait signé une convention pour la mise à disposition de cet animateur au niveau de 3 autres associations locales. Or, les qualifications de cette personne ne permettaient pas une intervention auprès desdites associations. De ce fait, fin 2008, la commune a suspendu l'ensemble des versements au profit de l'association de hand.

Courant de été 2009, le club de hand et celui du foot se sont rencontrés, et ont proposé, début septembre, à la municipalité, un nouveau partenariat pour l'année scolaire 2009-2010.

M. le Maire présente cette proposition : les 196,5 heures, de mise à disposition de cet animateur, se feront sur les créneaux d'entraînement du foot le mardi soir et sur la mise en place de stages pendant les vacances. Le solde devant être transmis sous forme d'accompagnement de bénévoles encadrants Pour ce faire, cet animateur prendra une licence de foot. La commune reprendra ses versements à compter du 1^{er} septembre 2009.

La commune prépare l'avenant à cette convention et la soumet aux 2 clubs.

M. le Maire demande l'autorisation de signer cet avenant reprenant les termes présentés ci-dessus.

M. Sirjean demande si cette personne suit ou non une formation pour élargir ses compétences.

M. le Maire lui répond par la négative. En effet, le club ne peut pas le laisser partir en formation car 2 autres entraîneurs quittent le club.

Mme Mellier demande si les 2 autres associations « lésées » recevront un financement particulier de la commune.

M. le Maire répond qu'à ce jour rien n'est prévu. Il propose simplement que si cet animateur partait et que la convention avec la Région devenait caduque, les 2 autres associations pourraient devenir prioritaires.

M. Renou demande les termes exacts de la convention avec la Région.

M. Glémot précise que la convention ne cite pas une personne particulière, mais un poste multi-sportif .

Mme Charraud demande pourquoi cet animateur ne pourrait pas intervenir auprès de la gymnastique.

M. Perrault répond qu'il ne peut intervenir, vu sa formation, que sur des sports collectifs.

M. Muhammad propose que cet avenant ne soit signé que pour une année scolaire, à savoir du 1^{er} septembre 2009 à mi-juillet 2010.

Vote avec une abstention.

☞ Echange commune – propriétaire 11 rue du marché - frais bornage – cabinet Branchereau

Dans le cadre des échanges pour permettre la réalisation du passage entre la mairie et la place Jean XXIII, il était entendu avec les différents propriétaires que les frais de bornage seraient à la charge de la commune.

Montant du devis : 264,75 € HT

Adoption à l'unanimité.

☞ ZAC Durval – choix du mode de transaction bâtiments et autorisation pour lancement de l'opération

M. le Maire rappelle que les propriétés appelées « Durval », à savoir les bâtiments et les terrains aux alentours, sont la propriété d'une personne placée aujourd'hui sous curatelle de l'UDAF.

Ces terrains se trouvent dans le périmètre de la ZAC, ce qui impose à la commune de devoir les acheter si le propriétaire le souhaitait.

La commune est entrée en relation avec cette personne et ses tuteurs et a étudié les différentes possibilités, pour prévoir une transaction prochainement. Ceci permet de connaître dès à présent le montant de la transaction. Une estimation a été demandée auprès du Service des Domaines.

M. le Maire propose au Conseil la transaction suivante : « *rachat avec réserve de droit d'usage et d'habitation au profit de M... jusqu'au départ des lieux à titre définitif* ».

Montant de la transaction : 126.000 € + frais divers (notaire)

Mme Mellier précise que c'est une bonne solution, mais que la commune ne maîtrise aucun délai !

M. le Maire lui répond qu'à ce jour la commune n'a pas de projet sur ce site et qu'elle ne souhaite pas voir cette personne quitter les lieux. Il s'agit de maîtriser le foncier de ce secteur en cours d'urbanisation.

Vote avec une abstention.

☞ SIEML – dépôt dossiers de subvention : bâtiment Enfance Jeunesse – école E. Girard et Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil est invité à autoriser M. le Maire à déposer 3 dossiers de subvention auprès du SIEML : pour le bâtiment Enfance. Jeunesse. dans le cadre de la géothermie – pour l'école au sujet des économies d'énergie réalisées par rapport au changement de boiseries et enfin pour le lancement de la réflexion du PLU (approche environnementale de l'urbanisme).

Adoption à l'unanimité

☞ SIEML – demande contraction emprunt – effacement des réseaux

M. Rousseau rappelle que le Conseil avait délibéré en juin dernier sur un certain nombre de dossiers d'effacement des réseaux, mais ne s'était pas positionné sur le mode de financement de ces travaux.

Il convient désormais d'informer le SIEML sur le mode de financement retenu.

Il est proposé au Conseil de contracter un emprunt auprès du SIEML, sur une durée de 15 ans.

Le montant de l'emprunt sera calculé sur le montant HT des travaux et la 1^{ère} annuité réglée l'année suivante sur la section de fonctionnement.

Le montant de l'ensemble des travaux, restant à charge de la commune, s'élève à 432.000 €

Adoption à l'unanimité

M. Chalet complète la présentation en précisant que seuls les travaux de la place du Champ de Foire et de la Place du Général de Gaulle seront financés sur autofinancement.

☞ Indemnité de Conseil Mme Chatton (Trésorier Payeur)

Dans le cadre de ses missions, le Trésorier Payeur peut prétendre à une indemnité de conseil et une indemnité de budget. Pour l'année 2009, le total des indemnités peut s'élever à un montant brut de 880,55 €. Le Conseil est invité à délibérer sur le taux qui lui sera alloué

Vote à l'unanimité pour un taux de 100 %.

☞ Travaux berges rivière :

→ dépôt dossiers de subvention – Région, Agence de l'Eau et Conseil Général

→ modification montant travaux « dossier expérimental » et lancement de la consultation

Lors de précédentes réunions, le Conseil avait délibéré sur 2 dossiers présentés par le SBOS (Syndicat du Bassin Oudon Sud) pour des travaux de rénovation de berges, près du camping.

Le Conseil, à l'unanimité, a autorisé M. le Maire à déposer des dossiers de subventions auprès des 3 organismes cités ci-dessus (dossier expérimental : 50 % Agence de l'Eau – 30 % Conseil Général et 20 % autofinancement – dossier restructuration des berges (100.000 € HT) : 50 % Région – 30 % Conseil Général – 20 % Agence de l'Eau et solde en autofinancement).

De plus, il est également autorisé à réactualiser le montant du dossier expérimental, qui était à l'origine estimé à 5.325 € HT et qui serait désormais de l'ordre de 10.000 € HT, suite à un relevé topographique qui met en avant un linéaire plus important.

Une consultation sera lancée dans les prochains jours pour préparer la réalisation de ces travaux.

☞ Relevés topo – cabinet BRANCHEREAU – site salle E. Joulain

Devis du cabinet Branchereau : 1.042,50 € HT pour permettre de poursuivre les réflexions pour le devenir de la salle et permettre, si besoin, la révision n°3 du POS.

Adoption à l'unanimité pour la commande de ces relevés.

◆ dossiers PERSONNEL :

☞ Pour information : titularisation de M.Christine JEMIN – grade ATTACHE

M. le Maire informe le Conseil, que suite à la réussite de son concours et de son année de stage, il titularise M.Christine JEMIN dans le grade d'Attaché, à compter du 1^{er} septembre 2009. Un arrêté de nomination sera pris dans ce sens.

☞ Pour information : contrat à durée déterminée pour Sophie DAILLÈRE

M. Rousseau informe que Sophie DAILLÈRE a intégré l'équipe depuis le 24 août 2009. Contrat à durée déterminée sur une durée de 2 ans, pour pallier la mise à disposition d'un autre agent de la mairie, dans le cadre d'un engagement syndical.

Travail à temps partiel de 60 % : lundi, mardi, mercredi – soit 21H/semaine (délibération du 6 juillet 2009)

◆ dossiers ADMINISTRATION :

☞ Piscine – extension convention chèques vacances

Adoption à l'unanimité.

M. Rousseau donne quelques chiffres relatifs à la fréquentation 2009 à la piscine : 4.569 entrées payantes contre 2.768 l'an passé. Forte hausse qui salue le travail réalisé par les agents de la commune pour rénover les vestiaires.

Camping : - 500 nuitées par rapport à 2008

⇒ COMMISSION VIE ASSOCIATIVE È SPORT ET CULTURE È PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE et FLEURISSEMENT

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : C. Pommier

Bilan jury communal des maisons fleuries – voyage prévu le 12/09 à LASSAY-CHATEAUX.

13 novembre : remise des prix – retravailler sur les inscriptions au concours pour 2010 – passage du jury du concours régional le 24 juillet dernier avec une remise des prix, à Nantes, le 26 septembre prochain – point sur les différentes rencontres avec les associations – réflexion sur le versement de la subvention sollicitée par F. Rurales : la commission propose de statuer lors de l'assemblée générale de cette association.

Prochaine réunion annuelle des associations : 6 novembre.

Travail sur les récompenses à offrir aux jeunes sportifs (réflexion à mener en lien avec la commission « communication »)

Réflexion sur le prochain Téléthon.

Modifications apportées sur les prochains bulletins, notamment par rapport aux pages consacrées aux associations (information sera transmise lors de la réunion annuelle).

⇒ COMMISSION PATRIMOINE ET SECURITE

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : H. Sauloup

Visites sur les différents chantiers : école et bâtiment enfance jeunesse.

Analyse des bilans de fréquentation de la salle E. Joulain ces dernières années. Réflexion sur le devenir de la salle E. Joulain suite à l'esquisse n°2.

M. Glémot et M. Perrault proposent une rencontre, en réunion privée, de l'ensemble du Conseil, le lundi 14 septembre à 20H30 en présence de M. Duquoc. Différentes solutions seront comparées : construction neuve – réalisation entière – réalisation par tranches ..

L'objectif étant de pouvoir délibérer sur un choix au Conseil d'octobre.

Réflexion sur la gestion de la pompe à eau près de la salle E. Joulain : gratuité ?? Mesures à mettre en place pour limiter la consommation.

Suivi des dégradations pendant l'été.

Prévoir dans les prochains tarifs publics un montant pour le stationnement à la halte nautique

☞ Cirque Bouglione – gratuité emplacement et prise en charge des autres prestations

M. Perrault propose d'accueillir gratuitement le cirque sur l'emplacement du camping et de lui fournir les prestations nécessaires : eau, électricité, poubelles

Présence les 9 – 10 et 11 octobre 2009.

Adoption à l'unanimité.

☞ Ecole Edmond Girard – primaire – acquisition photocopieur + photocopieur maternelle

Pour mémoire : photocopieur de la maternelle pour 2.349 € HT (0.053 € la copie)

Présentation du photocopieur du primaire pour 2.152 € HT avec l'option réseau imprimante – Fournisseur CANON – contrat de maintenance de 5 ans.

Adoption à l'unanimité.

☞ Ecole E. Girard – reprise préau OUEST BOIS + charpente école OUEST BOIS

Devis de charpente – OUEST BOIS – 2 889 € HT

Devis préau – OUEST BOIS – 600 € HT

Adoption à l'unanimité.

☞ Cimetière – devis FUNEROC

Travaux supplémentaires lors de transfert d'une tombe : 270,90 € HT

Adoption à l'unanimité.

☞ Terrain football et handball – acquisition filets – MARTY

Devis : 339 € HT

Adoption à l'unanimité.

M. Glémot intervient au niveau des dégradations subies par la commune pendant l'été.

Il précise que les bâtiments mis à disposition des associations ou autre public ont une valeur, il convient d'en prendre soin. Il faut plus de rigueur par rapport aux utilisateurs !

M. Perrault annonce une meilleure gestion des clés afin de suivre les allées et venues dans les salles.

M. Bureau souhaite intervenir par rapport à la rencontre du 14 septembre relative à la salle E. Joulain. Il souhaite étudier des propositions d'autres architectes afin de comparer lors de la prochaine réunion de travail ou se renseigner auprès d'autres communes ayant travaillé avec d'autres architectes.

M. le Maire précise que l'on connaît bien les besoins de la population et des associations.

La commune a ses limites financières et a un planning serré, il ne faut pas perdre plus de temps !

Le Conseil d'Octobre devra se positionner: choix de programmer ou non les travaux avec un blocage de la salle.

⇒ **COMMISSION URBANISME ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : N. MUHAMMAD

Etude des différents documents d'urbanisme. Etude du projet Bd Halligon – Voirie définitive prochainement pour le Bocage -

☞ POS – modification n°6 – validation du rapport du Commissaire Enquêteur

Il est proposé d'entériner l'avis favorable du Commissaire Enquêteur.

Enquête dont l'objet était la hauteur de bâtiments dans la zone artisanale de la Coudère.

Adoption à l'unanimité.

☞ Plan Local Urbanisme – lancement consultation groupement de commandes et accord signature de la convention entre les 3 communes

Le Conseil a autorisé le groupement de commandes (communes de G.Neuville, Pruillé et le Lion) à lancer la consultation pour le choix du cabinet d'études et a autorisé M. le Maire à signer la convention régissant les relations entre les 3 communes pour mener à bien ce dossier.

Adoption à l'unanimité.

M. Chalet rappelle le calendrier prévisionnel : septembre-octobre : avis public à la concurrence / 27 novembre : sélection de 5 candidats parmi les offres / 2 décembre : audition des candidats / courant décembre : validation par les 3 conseils du cabinet retenu / notification au cabinet vers la mi-janvier 2010 / 2 années d'études à partir de cette date ; soit un document pour le 1^{er} trimestre 2012.

☞ Lotissement la Barillerie : validation du projet de l'architecte - autorisation pour dépôt permis de lotir - lancement consultation SPS - négociations avec propriétaires terrains pour réalisation rond point et pour servitude de passage pour réseaux EP - dépôt dossier subvention auprès du Conseil Général pour le giratoire et aménagements de la route de Château-Gontier.

Il a été proposé au Conseil :

→ de valider le projet de l'architecte (une rencontre avec l'architecte est prévue jeudi prochain) et de l'autoriser à la fois à déposer un permis de lotir et à lancer la consultation pour le choix du SPS.

→ de poursuivre les négociations avec les propriétaires des terrains pour la construction du rond point permettant l'accès à ce lotissement et les terrains accueillant les servitudes du lotissement.

→ de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général, dans le cadre de la sécurité en entrée d'agglomération, pour la création de ce giratoire et un autre, si possible, dans le cadre des amendes de police, pour les aménagements en entrée d'agglomération pour les cyclistes et piétons.

Adoption à l'unanimité pour l'ensemble de ces points.

☞ ZAC Jules Verne : prestation pour l'architecte (Ordre des Architectes) / choix du cabinet d'architectures – proposition du Jury – cabinet « Sixième Rue » et les cabinets associés / lancement consultation pour choix aménageur et mise en place de la commission / signature compromis avec TERRENA.

Rappel historique par M. Chalet. Etude au départ confiée au CAUE. Inscription ensuite de ce projet dans le concours départemental pour le respect de l'environnement et dans le cadre de la politique départementale de l'habitat.

28 dossiers de candidatures – 3 candidats ont été auditionnés.

Il est proposé de continuer l'opération avec l'équipe d'architectes retenue par le Jury, à savoir le cabinet « Sixième Rue » (architectes) – « Agence 7 lieux » (architectes paysagers) et une équipe BTP-VRD « Anjou Maine Coordination »

Degré de liberté par rapport au projet retenu. Ce projet devra être mis en adéquation avec le montage financier proposé par le futur aménageur.

Il est proposé de lancer la consultation pour le choix de cet aménageur et de mettre une commission spéciale chargée de cette mission.

Composition proposée : Le Maire – E. Perrault (1^{er} Adjoint) – D. Chalet (2^{ème} Adjoint) – JP Rousseau (Adjoint aux finances) – 4 membres de la commission urbanisme : M. Muhammad – M. Coulas – Mme Mellier et Mme Robin.

Négociation avec TERRENA pour les bâtiments et terrains près du SUPER U : 100.000 € + 300.000 € d'indemnité d'éviction

Vote avec une abstention.

☞ ZA la Grosse Pierre – signature compromis famille BONDY + signature compromis SCI Gasnier fils

→ signature compromis famille BONDY

Montant de la transaction : 56.776,08 € TTC pour une superficie de 1.662 m².

→ signature compromis SCI Gasnier fils

Montant de la transaction : 23.357,88 € TTC pour une superficie de 651 m² + mise à disposition du terrain voisin de 179 m² au tarif d'une AOT.

Adoption à l'unanimité.

☞ ZAC de Durval : modification du contenu des tranches et de leur planification - modification du document parcellaire - information conclusions « rapport LOI SUR L'EAU »

Dans le cadre des négociations menées par le cabinet BESNIER auprès des propriétaires, il a été proposé à la commune de revoir la composition des tranches 1 et 2. A savoir : intégrer les lots de 1 à 6 dans la tranche 1 à la place de la tranche 2 et d'augmenter les superficies des lots 52 et 53 de la tranche 1, respectivement de 525 m² à 640 m² et de 566 m² à 660 m².

De ce fait, le document parcellaire se trouve modifié, il est proposé de le valider.

Avis favorable pour le rapport « LOI SUR L'EAU »

Adoption à l'unanimité pour l'ensemble des points.

☞ Impasse de la Grande Chaussée – Toit Angevin – DCM complémentaire + bornage Branchereau

Le Conseil Municipal avait délibéré en mars dernier pour confier cette opération au TOIT ANGEVIN.

Le notaire souhaite une délibération complémentaire précisant les superficies exactes. Il sera demandé au cabinet Branchereau de prendre les mesures nécessaires.

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION VOIRIE È RESEAUX - AMENAGEMENT URBAIN È CIRCULATION**

➤ Résultat du travail de la commission

Rapporteur : F. Coulas

Attente chiffrage rue de la Pièce Neuve – Mobilier urbain – Eclairage – Planning pour la station d'épuration – Travaux de la Comcom

☞ Avenue des Tilleuls – maintien ou non des arbres

M. Chalet présente le dossier et demande au Conseil de se positionner par rapport à un maintien partiel ou non de certains arbres.

Position unanime du Conseil : tout détruire pour permettre une homogénéité lors de la plantation.

☞ Lotissement LE BOCAGE : convention transfert espaces publics

Dès la réalisation des travaux définitifs, par l'entreprise BESNIER, à savoir les candélabres, les plantations et la voirie définitive, il sera mis en place une convention de transfert entre la commune et la SAS BESNIER.

M. le Maire est autorisé, à l'unanimité, à travailler cette convention avec la SAS BESNIER et ensuite à la signer

☞ Pour information : STEP : choix pour les missions suivantes :

SPS (SMOPE – 2.960 € HT) – Bureau de contrôle (DEKRA – 8.202 € HT) et étude géotechnique (COULAIS – 8.384 € HT)

Une consultation simplifiée a été organisée.

☞ Pour information : conformité des réseaux assainissement – travaux en cours –

choix du pouvoir adjudicateur –SANI OUEST pour un montant de 9 525,50 € HT (8.063 € pour les eaux usées et 1.462,50 € pour les eaux pluviales)

☞ Terrain stabilisé – grille rouleau – ESPACE EMERAUDE

Devis : 502,20 € HT

Adoption à l'unanimité.

⇒ **COMMISSION ACTION SOCIALE È LOGEMENT - SOLIDARITE**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : J. Paré

Désormais les dossiers RSA seront instruits par le CCAS en lien avec la circonscription de Segré (test pour une année).

Travail sur une plaquette d'informations sur le CCAS : lien entre les différents services sociaux du secteur, les familles et les membres du CCAS.

Prévoir une page d'information dans le prochain bulletin.

Point sur la Banque Alimentaire – le CLIC

Date du Téléthon : 5 décembre

Point « canicule » : 110 personnes visitées cet été – Référente : V. Baudey

Semaine bleue du 17 au 25 octobre 2009

Mme Hamard remercie les membres de sa commission ainsi que les Conseillers qui ont pris de leur temps, pour visiter les personnes isolées pendant l'été ; important pour maintenir un lien social.

Elle informe également qu'elle travaille, avec E. Perrault et MC Jemin sur le Plan de Continuité des Activités (PCA) dans le cadre des missions de précaution pour la grippe A H1N1.

Elle rappelle qu'actuellement les professions de santé peuvent se procurer les masques et autres éléments de prévention auprès de Segré. Si le niveau de contagion devait augmenter, le Lion d'Angers pourrait être un centre de stockage de matériel et/ou une plateforme téléphonique avec une ligne indépendante. E. Perrault précise que cette ligne téléphonique indépendante a été installée.

Dans le cadre du PCA, les missions prioritaires sont les suivantes : Etat Civil – Social – Communication et Accueil.

Les référents élus sont les suivants : MC Hamard et E. Perrault.

La collectivité a acheté des masques et du gel pour ses agents.

⇒ **COMMISSION ENFANCE È VIE SCOLAIRE**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : V. Cochard

Bilan de la fréquentation du centre de loisirs – Reprise des réunions de chantier pour le bâtiment Enfance Jeunesse (remerciements à l'attention de M. Perrault et de P. Henry qui suivent également ces réunions) – Cirque Bouglione – soirée REAP le 23 septembre à 20H30 à la salle E. Joulain (relations parents-enfants)

☞ Accueil de loisirs – coût journée/enfant – avenant en qualité de commune accueil + signature comme commune utilisatrice

Dans le cadre de la convention cadre signée en 2007 entre la Communauté de Communes, les communes d'accueil, les communes utilisatrices et les gestionnaires de centres de loisirs, chaque année un avenant tripartite doit être signé pour annoncer le montant de la contribution.

Pour la 1^{ère} année, M. le Maire annonce que le prix à la journée sera identique sur les 4 sites d'accueil, à savoir 11,72 € par journée/enfant.

A l'unanimité, M. le Maire est autorisé à signer et à envoyer aux autres communes l'avenant pour le centre de loisirs du Lion d'Angers et à solliciter les remboursements, et en parallèle à signer les avenants et à mandater pour les enfants lionnais utilisant les autres structures.

⇒ **COMMISSION COMMUNICATION È PROMOTION DE LA VILLE È CULTURE È ANIMATION - TOURISME et RELATIONS INTERCOMMUNALES**

➤ *Résultat du travail de la commission*

Rapporteur : I. Prat.

Feu d'artifice du 14 juillet – Retours sur la Journée Piétonne – Réflexions sur le Journal du Lion de novembre-décembre – Présentation de la nouvelle ébauche (en présence d'Hélène Galon)

La commission demande au Conseil de réfléchir sur la nécessité ou non de changer le nom de ce bulletin ?

Journée de la sécurité routière : 23/10 au soir : les habitants seront invités à venir vérifier leurs connaissances du code de la route.

Réflexion sur la cérémonie à organiser pour honorer les compétiteurs lionnais.

Réflexion à prévoir pour proposer des objets publicitaires mettant en avant la commune.

Prochainement sondage téléphonique du SISTO.

☞ Bulletin municipal – montant prestation pour réflexion - nouvelle conception

M. Bourgeais explique que, dans le cadre de la refonte du bulletin, il a été fait appel à un cabinet extérieur de communication : « Pourquoi ? » -

Montant de la prestation : 4.000 € HT à lisser sur 2 exercices comptables (2009 et 2010).

Adoption à l'unanimité.

☞ Refonte du bulletin – lancement de la consultation pour les 3 lots : mise en pages – impression et régie publicitaire

M. Bourgeais propose d'autoriser M. le Maire à lancer une consultation, en procédure adaptée, dans le cadre de la procédure des marchés publics, pour permettre de modifier le bulletin, pour les 3 lots cités ci-dessus.

Adoption à l'unanimité.

⇒ QUESTIONS DIVERSES

☞ Association « Pour un parrainage sans frontière » - un représentant du Conseil

M. le Maire donne lecture du courrier adressé par l'association et sollicitant la nomination d'un membre du Conseil municipal pour siéger au Conseil d'Administration. Il rappelle qu'actuellement JF Bonsergent y siège pour représenter la commune. Aucune autre candidature ne s'étant présentée, M. le Maire propose de reconduire JF Bonsergent.

Accord à l'unanimité.

M. Bonsergent informe le Conseil des différentes missions menées par cette association, tout d'abord en Roumanie et dernièrement au Sénégal.

M. le Maire et les Adjointes fixent les prochaines réunions.

Prochain Conseil Municipal : LUNDI 5 OCTOBRE à 20H30

Clôture de la séance à 23H00.